

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 25.03.2024
--------------------------------------

Date d'affichage 25.03.2024
--------------------------------

Objet de la délibération
--------------------------

Vente parcelle C 894 et  
constitution de servitudes

l'an deux mille vingt quatre  
et le 4 avril

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents :** Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

**Excusés :** Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado

**Absents :** Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

**Procurations :** Pierre Lanquetin à Sophie Despériès  
Denis Lacape à Julien Lageste

**Secrétaire de séance :** Julien Lageste

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des Conseils municipaux suivantes :

- en date du 9 mars 2023 validant notamment le projet de la société TDF sur la parcelle alors cadastrée section C numéro 273 sur la commune de GAMARDE LES BAINS
- en date du 9 juin 2023 accordant notamment à la société TDF la mise en place de toutes les études et dispositions nécessaires à l'installation d'un pylône de réseaux téléphoniques, un droit de servitude de passage sur la parcelle alors cadastrée section C numéro 273 sur la commune de GAMARDE LES BAINS, l'autorisation de défricher à sa charge la parcelle alors cadastrée section C numéro 273 sur ladite commune
- en date du 29 février 2024 accordant à la société TDF un droit de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section C numéros 896, 897 et 899 sur ladite commune

Etant ici précisé qu'aux termes de ces délibérations Monsieur le Maire a été chargé de leurs exécutions et de signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet,

Par ailleurs, la société TDF s'est proposée d'acquérir une partie d'une superficie d'environ 160 mètres carrés de la parcelle alors cadastrée section C numéro 273 moyennant un prix de dix mille 10.000 euros aux conditions et modalités convenues aux termes d'un avant-contrat signé par les parties le 30 janvier 2024,

S'agissant pour la commune de GAMARDE LES BAINS d'une proposition performante, je vous propose de donner une suite favorable à cette opération qui fera l'objet de la régularisation d'un acte authentique de vente de la parcelle désormais cadastrée section C numéro 894, issue de la division de la parcelle cadastrée section C numéro 273, et contenant constitution de servitudes de passage en tréfonds de divers réseaux et de passage sur les parcelles cadastrées section C numéros 896, 897, 899 et celle désormais cadastrée section C numéro 895 (issue de la division de la parcelle cadastrée section C numéro 273) et ce sans aucune indemnité distincte au prix.

**Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE :**

- De vendre à la société TDF sur la commune de GAMARDE LES BAINS la parcelle désormais cadastrée section C numéro 894, d'une contenance de 160 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle cadastrée section C numéro 273, moyennant le prix de dix mille euros (10.000,00 euros) payable comptant,
- De constituer les servitudes de passage en tréfonds de divers réseaux et de passage sur la commune de GAMARDE LES BAINS les parcelles cadastrées section C numéros 896, 897, 899 et celle désormais cadastrée section numéro 895 (fonds servants), au profit de la parcelle désormais cadastrée section C numéro 894 (fonds dominant) faisant l'objet de la vente et ce sans aucune indemnité distincte au prix,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente de ladite parcelle contenant constitution de servitudes de passage en tréfonds et de passage sur les parcelles ci-dessus mentionnées et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire chargé de l'exécution de cette présente délibération de signer tous documents utiles et nécessaires concernant la vente, la constitution de servitudes et la réalisation du projet par la société TDF.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

10 avril 2024

Et publication du

10 avril 2024

Secrétaire de séance,  
Julien LAGESTE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

